

Nombre de conseillers

présents : 23
votants : 29
en exercice : 29

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 16 mars 2015 à 18 H 30

n° 10-02-15

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Christine MAURASIN ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Ghislaine RAYNAUD ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUX ; Frédéric GRANGER ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Didier MILHAU par Carmen MOUTOT ; Gilles FAGES par Régine RENAULT ; René ATTARD par Catherine MENA ; Isabelle JOLIBOIS par Brigitte CAVERIVIERE ; Serge DEIXONNE par Jean-Claude MATHIEU ; Christel ESPEROU par Serge LALLEMAND ; Pierre SANTORI par Michel JAMMES à compter du point III.

Ouverture de séance à 18 h 30.

Madame Angélique PIEDVACHE est désignée secrétaire de séance.

I DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 septembre 2014.

11/2015 : Contrat d'animation du 28 février 2015 avec « Un Grain de Folie » pour un montant de 1600 € T.T.C.

12/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec VILLAR José à compter du 14 mars 2015 pour un montant de 71.40 €.

13/2015 : Bail d'un logement communal avec BISCAYE Stéphane à compter du 01 avril 2015 pour un loyer mensuel de 252.00 €.

14/2015 : Contrat d'occupation d'un gîte communal avec ROMAND Vincent à compter du 06 mars 2015 pour un montant mensuel de 360.00 €.

II FINANCES PUBLIQUES : débat d'orientation budgétaire 2015.

La tenue du débat des orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue un exercice de transparence démocratique.

Ce débat permet au conseil municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la ville de SIGEAN, et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2015.

Processus budgétaire local :

Commission des Finances le 10 février 2015
Commission des Finances le 07 mars 2015
D.O.B. le 16 mars 2015
Vote du budget primitif 2015 le 11 avril 2015

Le conseil est invité à débattre sur les orientations budgétaires.

1 LE CONTEXTE NATIONAL

- La croissance économique pour 2015 : la prévision est de + 1 % (+ 0,4 % en 2014).
- L'inflation : la prévision est de + 0,9 % (+ 0,5 % en 2014).
- Les mesures imposées par l'Etat : la baisse des concours financiers qui est de 11 milliards entre 2015 et 2017. Cette baisse sera répartie entre les trois catégories de collectivités territoriales et proportionnelles à leurs recettes réelles de fonctionnement. Mise en place de nouveaux dispositifs de péréquation, ce qui entraîne des incertitudes sur les dotations 2015.
- La loi de programmation des finances publiques 2015-2019 a fixé un objectif national d'évolution de la dépense locale (non contraignant) :

	2014	2015	2016	2017
Année	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution	1,2 %	0,5 %	1,9 %	2,0 %
Dont évolution dépenses de fonctionnement	2,8 %	2,0 %	2,2 %	1,9 %

D'autres mesures prises par l'Etat concernent les communes :

- Baisse globale de 8,9 % de la DGF des communes pour un montant de 3,514 milliards.
- Le calcul de la DGF des communes passe de 9 composantes à 5.
- Augmentation de 200 millions d'euros de l'enveloppe de la DETR.

- Le changement du mode de calcul du potentiel financier pour prendre en compte la minoration subie au titre du redressement des finances publiques.
- Une simplification de la dotation forfaitaire en fusionnant les différentes parts qui la composent.
- Intégration du FCTVA dans l'enveloppe normée, ce qui fait que les collectivités financeront désormais la progression du FCTVA.
- Renforcement de la péréquation avec augmentation sensible du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- Augmentation globale de 117 millions de la dotation de solidarité rurale (DSR) , soit 11,6 % , ainsi que 10 millions pour la dotation nationale de péréquation soit 1,3 %.

2 LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2015

- Pas de hausse de fiscalité
- Intégration des contraintes liées au désengagement de l'Etat
- Prise en compte de la problématique des logements sociaux et de la pénalité fiscale
- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Optimisation de la masse salariale
- Optimisation des achats
- Optimisation des aides et subventions
- Gestion active de la dette communale
- Gestion dynamique du patrimoine communal
- Maintien de l'investissement
- Amélioration de la capacité d'autofinancement
- Plan pluriannuel d'investissement

3 LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Nécessité de maitriser les dépenses de fonctionnement dans les secteurs suivants :

Chapitre 011 :

- Les dépenses courantes et les frais de fonctionnement des services municipaux seront contenus et diminués (-4%) : 1 111 300 € pour 1 157 000 € au BP 3014.

Chapitre 012 :

- Les ressources humaines : revalorisation des grilles indiciaires cat. C, augmentation part patronale retraites, GVT, contrats aidés, nouveaux rythmes scolaires, élections, diverses positions administratives qui impactent fortement les crédits budgétaires.
- Prévision 2015 : 2 973 000 € soit une augmentation brute prévisible de 5,39 % par rapport au vote du BP 2014 (2 821 000 €).

Chapitre 014:

- la pénalité fiscale au titre de la loi SRU passe de 44 113,00 € à 45 631,54€, soit 3,44 % d'augmentation. Cependant, la commune ne fait pas l'objet d'un arrêté de carence, ce

qui évite que la pénalité puisse être multipliée jusqu'à cinq fois le prélèvement, soit 228 157,70 €.

Chapitre 66 : Les frais financiers sont en légère baisse par rapport à 2014.

Chapitre 023 : l'objectif de virement est à fixer à minima à 700 000 €, mais en recul de 18,34 % par rapport au BP 2014.

→ **Diminution globale des dépenses de fonctionnement de 1,55 % (- 102 115 €).**

Les sources de financement

LA FISCALITE :

- Bases fiscales faibles, en voie de tassement
- Revalorisation des valeurs locatives, par l'Etat, de + 0,9 % pour le foncier bâti et non bâti : gain faible estimé à 10 000 € car baisse du produit foncier non bâti
- Revenu fiscal par foyer faible
- Effort fiscal de la commune : 1,617786 soit supérieur de plus 40 % au-delà de la moyenne de la strate qui est de 1,130311. L'effort fiscal est le rapport entre le produit des 3 taxes et le potentiel fiscal correspondant aux trois taxes locales imposées aux ménages, ce qui permet de calculer la pression fiscale sur les contribuables. C'est le résultat de la comparaison entre le produit effectif des impôts sur les ménages et le produit théorique (potentiel fiscal) que percevrait la commune avec l'application des taux moyens nationaux.
- Taux d'imposition stable suivant volonté politique
- Attribution de compensation du Grand Narbonne figée à : 1 365 977 €
- Droits de mutation : incertitude du marché immobilier
- F.P.I.C. : une augmentation est à attendre selon les règles de droit commun de répartition par le G.N. (+ 36,8%) soit +30 826,62 €, ce qui donne un montant total estimé à 114 594,62 €.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Tarifs des services municipaux quasi stables sur décision du Conseil Municipal du 22 décembre 2014. Ces produits ne couvrent pas les dépenses inhérentes au fonctionnement des services même si des évolutions de fréquentations sont possibles.
- Baisse constante des recettes sur les exercices 2013 et 2014.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES DE PERSONNEL

- Certaines positions administratives d'agents donnent lieu à des remboursements.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

- Légère progression des dotations 2014 : + 0,57 % par rapport à 2013. Cependant une nouvelle baisse de la DGF est attendue en 2015 : pour la commune de SIGEAN elle est estimée à 103 500 € (41 971 € en 2014), soit 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement de 2014.

EVOLUTION 2010 / 2014 (réalisé)

DOTATION	2010 en €	2011 en €	2012 en €	2013 en €	2014 en €
D.G.F. (7411)	996 908	951 005	888 928	897 509	858 197
D.C.T.P. (74833)	22 495	/	/	/	/
D.S.R. Bourg Centre (74121)	206 615	298 183	339 461	346 612	366 306
D.S.R. Péréquation (74122)	66 157	/	/	/	/
D.N.P. (74127)	185 342	204 092	223 046	200 742	204 287
D.C.T.F. (74834)	45 175	45 340	42 467	39 083	35 498
D.C.T.H. (74835)	107 271	160 084	117 815	119 025	122 089
TOTAL	1 629 963	1 658 704	1 611 717	1 602 971	1 586 377

→ Diminution globale des recettes de fonctionnement de 2,24 % (- 147 700 €).

4 L'INVESTISSEMENT

Les recettes

LE F.C.T.V.A.

- Progression prévisible en 2015 car le montant des investissements réalisés et susceptibles d'être retenus pour l'année 2014 a été supérieur à celui de 2013. Le taux de reversement a été relevé par l'Etat de 15,482 % à 15,762 %.

LES SUBVENTIONS

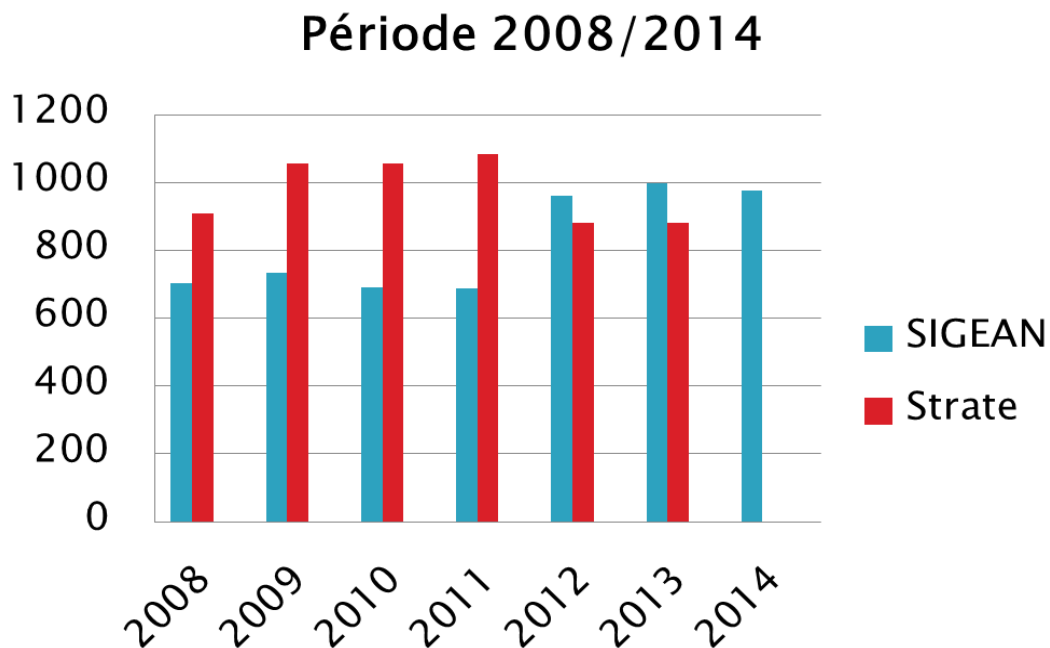
- 159 144 € attribués par l'Etat (Fonds Barnier) pour la falaise Cap de Roc/commune de PLN, pour une dépense de 549 671 € T.T.C.
- Les possibles au 1^{er} semestre :
 - 80 160 € par l'Etat pour le projet Vieille-Ville/tr 2.
 - 75 000 € par le G.N. pour le projet Vieille-Ville/tr 2.
 - 10 000 € par le SYADEN pour le projet Vieille-Ville/tr 2.
- Des demandes sont en attente de réponse :
Conseil Régional et Conseil Général pour le gymnase /2^e tranche.
Guichet unique Etat/Région/Département pour les « intempéries ».

L'EMPRUNT

La dette communale en capital s'élève au 1^{er} janvier 2015 à :

5 465 512,13 € soit 982,83 €/habitant

Encours de dette par habitant :



Le ratio d'endettement, au 1^{er} janvier 2015, par habitant est supérieur à la moyenne de la strate qui est de 881 € (statistiques 2013).

La dette communale est sécurisée à plus de 80 % en taux fixe et le taux moyen est légèrement supérieur à 3 %.

L'objectif d'emprunter en dessous du niveau du remboursement de capital prévu, 474 421 € en 2015, permettrait d'une part une stabilisation du C.R.D. et d'autre part un léger

désendettement technique. Cependant, les taux de prêt toujours très bas peuvent conduire à une stratégie différente.

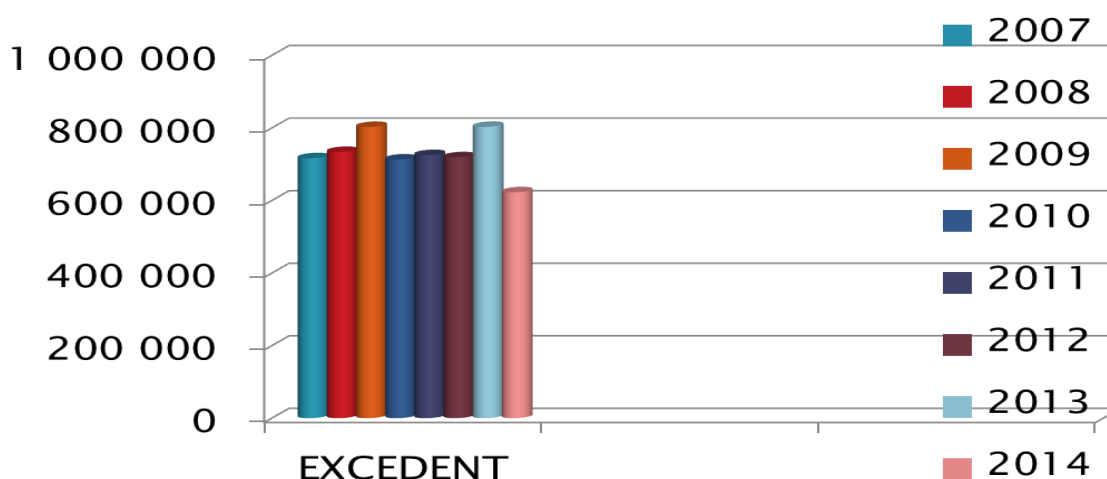
AUTOFINANCEMENT

Le résultat comptable de 2014 est de 489 606 € pour un excédent de 622 658 €. Il est en baisse par rapport à 2013. Cette baisse, pour l'exercice 2014, est la conséquence des principaux éléments suivants :

- Pénalité fiscale de 44 113 € au titre du manque de logements sociaux.
- Prélèvement de 41 971 € sur la DGF au titre du redressement des finances publiques.
- Revalorisation salariale des agents des catégories C et B évaluée à 32 000 €.
- Incidence du lancement d'importants projets peu ou pas subventionnés.

Ceci constitue une difficulté pour conforter la section de fonctionnement du budget primitif de 2015 et assurer un virement conséquent à la section d'investissement.

L'objectif d'excédent du budget 2015 ne devra pas être inférieur à 2014.

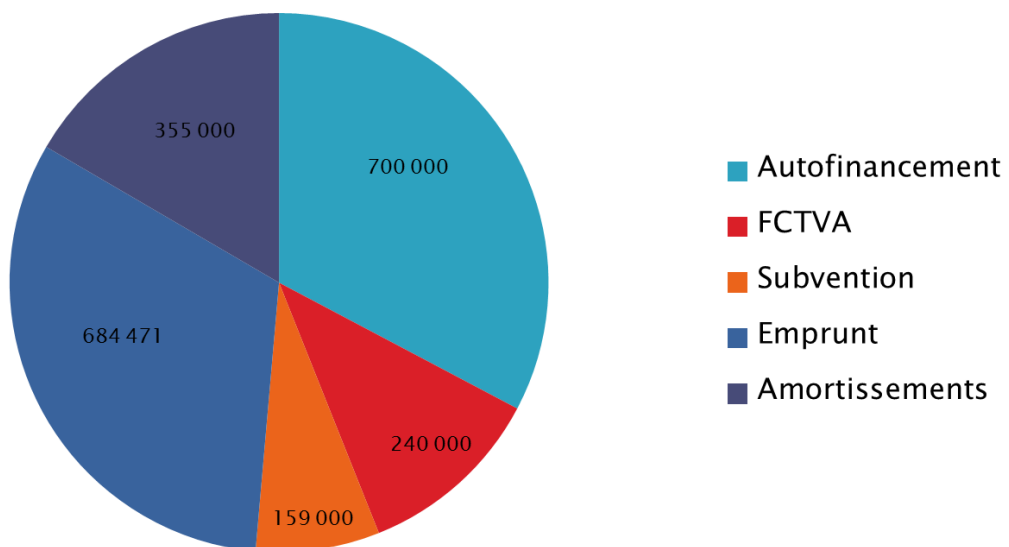


LES INVESTISSEMENTS PREVISIBLES EN 2015

PROJETS	ESTIMATIONS FINANCIERES (en €)
Falaise Cap de Roc	549 671
Vidéo-protection	100 000
Etudes urbanisme	100 000
Vieille-Ville	400 800
Façade Ecole Maternelle	60 000

Voirie	200 000
Bâtiments	150 000
Office de tourisme	10 000
Matériel/Mobilier	50 000
Eclairage public	30 000
Etudes: Accessibilité	4 000
Profil de baignade	2 000
PCS/Mise à jour	2 000
Remboursement capital	480 000
TOTAL	2 138 471

Le financement total des investissements se présenterait comme ci-dessous si les projets proposés étaient inscrits dès le budget primitif 2015 avant toute notification de subvention :



Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

III FONCIER : Convention avec l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon.

Soumise une obligation de production de 108 logements locatifs sociaux par le programme triennal 2014-2016, la Ville de SIGEAN s'est engagée dans une politique volontariste de rattrapage de son retard.

L'Etablissement Public Foncier du Languedoc Roussillon (EPF LR) est un des outils à disposition des collectivités pour mobiliser du foncier en faveur du logement social.

Une convention cadre avec l'EPF LR a été signée le 8 décembre 2011 par le Grand Narbonne, compétent pour l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH), qui traduit notamment les objectifs de production de logements sociaux au niveau local.

La Ville de SIGEAN a décidé de s'associer à l'EPF LR pour une opération située « Avenue de Port la Nouvelle ».

Une convention opérationnelle tripartite, entre l'EPF LR, le Grand Narbonne et la Ville de SIGEAN qui porte sur cette opération décrit les modalités d'intervention : modalités d'acquisition, de gestion et de cessions des biens.

Voté à 24 voix pour, 3 contre (PONCET, CIRES, CAYROL) et 2 abstentions (LALLEMAND, ESPEROU).

IV ENERGIE : Adhésion au groupement de commande du SYADEN pour l'achat d'électricité.

Dans la perspective de la fin des tarifs réglementés d'électricité à l'horizon du 31 décembre 2015 pour les contrats aux tarifs jaune et vert (supérieurs à 36 Kva), le SYADEN a décidé d'organiser un groupement d'achat public d'électricité départemental visant à préparer au mieux cette échéance, dans la continuité de la commande groupée de gaz naturel conduite en 2014.

Il s'agit de mettre en place un groupement d'achat public d'électricité consommée par les collectivités publiques audoises, optimisé et mutualisé pour cette énergie, coordonné par les services du SYADEN.

Il est proposé au conseil d'adhérer à ce groupement et d'approuver les différentes obligations.

Voté à l'unanimité.

V DEVELOPPEMENT DURABLE : Soutien au projet solaire photovoltaïque /Les Aspres.

La société Quadran a obtenu l'autorisation d'installer un champ de panneaux photovoltaïques sur le site des Aspres. Préalablement à sa création, cette société doit être autorisée à vendre l'énergie produite et doit être retenue dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'Etat.

Le conseil est sollicité pour voter une motion de soutien à ce projet.

Voté à l'unanimité.

VI PERSONNEL COMMUNAL : Modification tableau de l'effectif.

- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : il est proposé au conseil de créer trois emplois dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE) pour assurer les fonctions d'agent des services techniques et d'agent d'entretien.

Voté à l'unanimité.

❖ **Affaires diverses.**

Fin de séance à 20 h 00.